



Procès-verbal du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais.

SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 21 JUIN 2024 À 12 H 30 AU 80 AVENUE GATINEAU, GATINEAU (QUÉBEC) J8T 4J3

PRÉSENCES

M. Michel Roy, président
Dr Marc Bilodeau, président-directeur général (PDG)
Mme Christiane Morin-Carle, vice-présidente, *par visioconférence*
M. Luc Cadieux, membre observateur, *par visioconférence*
Dre Valérie Caron, *par visioconférence*
Mme Marie-Christine Fournier, *par visioconférence*
Mme Catherine Janelle, *par visioconférence*
Mme Karine Laplante, *par visioconférence*
M. Xavier Lecat, *par visioconférence*
Mme Claire Major, *par visioconférence*
M. Mathieu Ouellet, *par visioconférence*
Dre Natalie Therriault, *par visioconférence*

ABSENCES MOTIVÉES

M. Ousmane Alkaly
M. Dave Blackburn
M. Rémi Bertrand

PERSONNES-RESSOURCES PRÉSENTES :

M. Benoît Major, président-directeur général adjoint
M. Stéphane Lance, directeur général adjoint
M. Michel Parent, directeur nouvel hôpital en Outaouais et transition
Secrétaire d'assemblée : M. Pascal Chaussé, conseiller cadre - Communication et gouvernance

Aucun membre du public n'assiste à la rencontre.

1 Vérification du quorum et ouverture de la séance

Le président constate le quorum et ouvre la séance à 12 h 30. Il souligne la Journée nationale des peuples autochtones.

1.1 Déclaration de conflit d'intérêt des membres du C.A. concernant un sujet à l'ordre du jour

Aucun membre ne déclare de conflit d'intérêt réel ou potentiel concernant un sujet à l'ordre du jour.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

CISSSO-686-2024

ATTENDU que la séance a lieu au siège-social du CISSS de l'Outaouais, soit au 80 avenue Gatineau, Gatineau (Québec) en la présence du président-directeur général et secrétaire du conseil d'administration Dr Marc Bilodeau;

ATTENDU que les membres suivants participent à la rencontre à distance, par visioconférence :

- M. Michel Roy, président
- M. Luc Cadieux
- Dre Valérie Caron
- Mme Marie-Christine Fournier
- Mme Catherine Janelle
- Mme Karine Laplante
- M. Xavier Lecat
- Mme Claire Major
- Mme Christiane Morin-Carle, vice-présidente
- M. Mathieu Ouellet
- Dre Natalie Therriault

ATTENDU que le quorum est atteint;

ATTENDU que le public peut assister à la séance par téléconférence et soumettre à l'avance des questions pour la période de questions du public;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

2 Période de questions du public

Aucun membre du public ne demande la parole.

3 Projet d'infrastructure

3.1 Ouverture du huis clos

CISSSO-687-2024

ATTENDU que l'article 10.1 du Règlement de régie interne du conseil d'administration du CISSS de l'Outaouais (R-001) permet au conseil d'administration de décréter un huis clos pour une partie ou la totalité d'une séance;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉCRÉTER le huis clos pour la présente séance.

3.2 Levée du huis clos

CISSSO-688-2024

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE LEVER le huis clos pour la présente séance.

3.3 Décision

CISSSO-689-2024

ATTENDU que le ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé autorisait le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais à élaborer un dossier d'opportunité pour le projet de construction d'un nouvel hôpital affilié universitaire;

ATTENDU que ce projet est inscrit au secteur Santé et Services sociaux dans la catégorie projets à l'étude du Plan québécois des infrastructures;

ATTENDU que ce projet est visé par la Loi sur les infrastructures publiques (RLRQ, c. I-8.3);

ATTENDU que ce projet est réalisé selon la Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructures publiques du Gouvernement du Québec;

ATTENDU que le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais a signé un protocole d'entente avec la Société québécoise des Infrastructures pour la réalisation du projet le 19 mai 2021;

ATTENDU que le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais a mandaté la Société québécoise des Infrastructures pour procéder à l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, des immeubles requis pour la construction du Centre hospitalier affilié universitaire (CHAU);

ATTENDU que le projet de construction d'un nouvel hôpital en Outaouais est visé par la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (RLRQ, c. c. A-2.001) (ci-après la « LACPI ») et bénéficie d'un portefeuille de mesures d'accélération incluant notamment des mesures visant l'acquisition de biens, lesquelles prévoient des adaptations à la procédure d'expropriation prévue par la Loi sur l'expropriation (RLRQ, c. E-24). Ces adaptations prévoient



notamment que la réserve pour fins publiques n'a pas à être décidée ou, selon le cas, autorisée par le gouvernement en vertu de l'article 36 de la Loi sur l'expropriation;

ATTENDU que le Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais est habilité, en vertu de l'article 266 de la Loi sur les services de santé et de services sociaux (RLRQ, c. S-4.2), à acquérir par expropriation tout immeuble nécessaire à ses fins, et qu'aucun décret n'est requis afin de procéder à l'imposition de la réserve pour fins publiques dans le cadre de la réalisation du projet;

ATTENDU que l'article 16 de la LACPI prévoit toutefois que l'établissement qui entend procéder à une acquisition en application de la LACPI doit donner un avis préalable au ministre responsable du projet d'infrastructure visé. Le ministre doit, dans les 30 jours de la réception de cet avis, informer l'établissement de son intention de procéder lui-même à la réserve pour fins publiques, le cas échéant;

ATTENDU la lettre signée par Mme Josée Filion, alors PDG du CISSS de l'Outaouais, en juillet 2022, suivant l'autorisation du conseil d'administration;

ATTENDU l'évolution du dossier concernant le choix du terrain pour la construction du nouveau centre hospitalier;

SUR PROPOSITION DÛMENT PRÉSENTÉE ET APPUYÉE,

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil d'administration entérine la nouvelle orientation concernant l'identification du terrain pour la construction du nouvel hôpital;

Que le conseil d'administration demande l'abandon des avis de réserves qui ont été émis pour un ensemble de propriétés situé entre la rue d'Edmonton et le boulevard de la Carrière et connus et désignés comme étant les lots :

1 344 751, 1 344 740, 3 891 712, 3 891 711, 1 344 750, 1 344 752, 1 344 742, 1 344 731, 1 344 753, 1 344 741, 1 344 733, 1 344 754, 1 344 744, 1 344 743, 1 344 732, 1 344 745, 1 344 734, 1 344 747, 1 344 757, 1 344 758, 1 345 132, 1 345 133, 1 344 735, 1 344 725, 2 865 038, 1 344 746, 2 865 039, 1 344 748, 1 344 726, 1 344 727, 1 344 736, 1 344 737, 5 517 387, 5 517 388, 5 517 389, 5 517 390, 5 517 391, 5 517 392, 5 517 393, 1 344 702, 5 759 118, 1 344 701, 5 759 119, 1 344 756, 1 344 471, 1 344 470, 1 344 473, 1 344 478, 1 344 477, 1 344 476, 1 344 480, 1 344 479, 1 344 469, 1 344 449, 1 345 015, 1 345 014 et 1 345 013 du cadastre du Québec (« l'immeuble »).

4 Date de la prochaine séance : 27 juin 2024

5 Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 55.





Michel Roy
Président



Marc Bilodeau
Secrétaire

Adopté par le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais le 26 septembre 2024, résolution CISSSO-902-2024.

